Nations Unies S/2020/255



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2020
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 16 septembre 2019 au 15 mars 2020.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec l'ensemble de la population du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent étroitement avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. Après les élections législatives anticipées du 6 octobre, au cours desquelles les partis d'opposition ont effectué de fortes percées, une longue période de comptage des voix, de recours électoraux et de négociations de coalition a abouti à la formation d'une nouvelle Assemblée du Kosovo le 26 décembre 2019 et d'un nouveau gouvernement le 3 février 2020. En résulte un paysage politique marqué par l'émergence d'une nouvelle génération de responsables politiques et par le succès de femmes candidates de premier plan, comme en témoignent le pourcentage record de femmes députées et l'élection de la première femme présidente de l'Assemblée. Le nouveau gouvernement a défini des priorités axées sur la réforme du système





judiciaire, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, et la promotion du développement économique.

4. Les élections législatives anticipées organisées dans les 38 municipalités du Kosovo ont vu un taux de participation de 44,56 %. La participation dans les 10 municipalités à majorité serbe du Kosovo a été la plus élevée à ce jour, 48,6 % des électeurs admissibles ayant voté. Malgré le bon déroulement du scrutin, la certification des résultats des élections a été retardée en raison des nombreux recours électoraux déposés par les entités politiques. Les irrégularités détectées dans les résultats et les formulaires de réconciliation des bulletins ont conduit le Comité des plaintes et des recours en matière électorale à ordonner un recomptage des voix dans 88 % des bureaux de vote. Par ailleurs, le 13 octobre, la police du Kosovo a évacué les locaux utilisés pour la vérification des bulletins de vote par correspondance après que 26 membres de la Commission électorale centrale ont signalé des symptômes d'allergie au contact des bulletins de vote en provenance de Serbie. Le Bureau des procureurs spéciaux et la police du Kosovo ont ouvert une enquête sur l'incident, mais n'avaient pas divulgué leurs conclusions à la fin de la période considérée. La Commission électorale centrale a traité et compté 3 782 lots de bulletins de vote en provenance de Serbie le 23 octobre, mais, le 7 novembre, les votes ont été annulés dans le cadre d'une procédure d'appel, au motif que les bulletins avaient été livrés par des « personnes non autorisées » plutôt que par courrier ordinaire. L'invalidation de ces bulletins a réduit le nombre total de votes valides et, par conséquent, le nombre de votes nécessaires pour atteindre le seuil électoral de 5 %. Dans ce contexte, la coalition préélectorale de l'Initiative socialiste démocratique du Kosovo, de la Nouvelle alliance du Kosovo et du Parti de la justice a obtenu six sièges à l'Assemblée.

5. Les résultats certifiés annoncés par la Commission électorale centrale le 27 novembre ont montré qu'aucune entité politique n'avait remporté une majorité des 120 sièges de l'Assemblée. Parmi les partis albanais du Kosovo, le Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje) a obtenu 26,27 % des voix et 29 sièges à l'Assemblée, suivi par la Ligue démocratique du Kosovo avec 24,54 % des voix et 28 sièges. Parmi les autres entités politiques albanaises du Kosovo, le Parti démocratique du Kosovo a obtenu 21,23 % des voix, soit 24 sièges. La coalition préélectorale entre l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et le Parti social démocrate du Kosovo est arrivée en quatrième position avec 11,51 % des voix et 13 sièges. La Liste serbe a obtenu les 10 sièges garantis aux représentants de la communauté serbe du Kosovo, tandis que les représentants des autres communautés non majoritaires ont occupé collectivement les 10 sièges qui leur étaient garantis. La proportion de femmes députées à l'Assemblée a dépassé de deux points le quota de 30 %, emmenée par les candidates du Mouvement pour l'autodétermination, de la Ligue démocratique du Kosovo et de la Liste serbe, qui ont remporté des sièges indépendamment du ratio prévu par la loi. Les observateurs électoraux locaux et internationaux ont estimé que les élections étaient bien administrées et transparentes. Toutefois, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Kosovo a souligné que dans les zones à majorité serbe du Kosovo, la campagne électorale avait été entachée d'actes d'intimidation.

6. Les élections ont été suivies de quatre mois de négociations entre le Mouvement pour l'autodétermination et la Ligue démocratique du Kosovo sur la formation d'un gouvernement de coalition. Un point de contentieux majeur était la nomination du candidat à la présidence du Kosovo en 2021. Le 26 décembre, l'Assemblée du Kosovo a été constituée et le candidat du Mouvement pour l'autodétermination, Glauk Konjufca, a été élu à sa présidence. Bien que les députés de la Ligue démocratique du Kosovo aient appuyé la constitution de l'Assemblée, la question du statut final du Président de l'Assemblée a été résolue dans un accord ultérieur entre le Mouvement

pour l'autodétermination et la Ligue démocratique du Kosovo le 2 février. Conformément à cet accord, M. Konjufca a démissionné de son poste le 3 février, permettant l'élection d'Albin Kurti du Mouvement pour l'autodétermination comme Premier Ministre du Kosovo et de Vjosa Osmani de la Ligue démocratique du Kosovo comme première femme présidente de l'Assemblée avec une majorité de voix. Bien que la Liste serbe se soit abstenue de voter pour le gouvernement, elle a voté pour élire Mme Osmani présidente de l'Assemblée. Le nouveau gouvernement de coalition est composé de deux Vice-Premiers Ministres, 15 ministres et 35 vice-ministres, le Mouvement pour l'autodétermination et la Ligue démocratique du Kosovo détenant chacun six ministères, la Liste serbe deux ministères, et les autres communautés non majoritaires un ministère. Le nouveau gouvernement a été réorganisé et réduit par rapport aux 21 ministères précédents, et comprend le pourcentage le plus élevé de femmes depuis 2008, avec cinq ministères dirigés par des femmes.

7. Le nouveau gouvernement a pris les premières mesures visant à traiter les allégations de mauvaise conduite dans la fonction publique sous le gouvernement précédent. En février, il a révoqué les membres du conseil d'administration de la société publique Kosovo Telecom et annulé un concours public pour la nomination de nouveaux notaires, que les organisations de la société civile du Kosovo et certains acteurs internationaux avaient critiqué pour son manque de transparence et le fait qu'il n'était pas fondé sur le mérite.

8. Le dialogue facilité par l'Union européenne est resté au point mort, bien que les efforts internationaux visant à encourager sa reprise se soient poursuivis. Lors de sa visite à Pristina et à Belgrade en janvier, le nouveau Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell, a affirmé l'engagement de l'Union européenne à faire avancer le dialogue. Le 23 janvier, les efforts des États-Unis, menés par l'Envoyé spécial du Président pour les négociations de paix entre la Serbie et le Kosovo, Richard Grenell, ont abouti à la signature par les deux parties de lettres d'intention séparées avec un transporteur aérien allemand pour la réouverture d'une liaison aérienne commerciale directe entre Belgrade et Pristina. Le 14 février, les représentants de Belgrade et de Pristina ont signé des lettres supplémentaires sur le rétablissement d'une liaison ferroviaire et la construction d'une autoroute entre les deux villes.

9. Le 7 février à Pristina, la Force internationale de sécurité au Kosovo et le Gouvernement islandais ont signé un accord-cadre concernant l'ouverture de routes commerciales supplémentaires dans l'espace aérien à basse altitude au-dessus du Kosovo. En vertu de cet accord, l'Islande fournira des services de navigation aérienne dans l'espace aérien à basse altitude sous l'autorité générale de la Force internationale de sécurité au Kosovo. La MINUK s'est félicitée de ces initiatives, qui sont conformes à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et à l'Accord militaire technique de 1999, et qui sont acceptables pour Pristina et Belgrade ainsi que pour d'autres acteurs clés.

10. Après la formation du gouvernement du Kosovo, les acteurs internationaux ont souligné la nécessité d'une reprise rapide du dialogue entre Belgrade et Pristina. Les 13 et 14 février, le Président français, Emmanuel Macron, et le Secrétaire d'État américain, Michael Pompeo, ont adressé des lettres séparées à M. Kurti, demandant au gouvernement du Kosovo de lever tous les obstacles à la poursuite des négociations, notamment en supprimant les droits de douane de 100 % grevant les marchandises en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, les acteurs américains et européens ont demandé instamment à Belgrade de mettre un terme à la « campagne de non-reconnaissance lancée contre le Kosovo ». Bien que les dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina aient réaffirmé leur

volonté de reprendre le dialogue, ils ont également lié cette reprise à des conditions divergentes. M. Kurti a insisté sur la mise en place d'une politique de « réciprocité commerciale totale » et sur le fait que Belgrade devrait cesser sa campagne pour la révocation des décisions reconnaissant le Kosovo, tandis que Belgrade a souligné la nécessité d'une levée complète et inconditionnelle des droits de douane et de la cessation des efforts de Pristina visant à faire reconnaître le Kosovo par d'autres pays. Le 27 février, M. Kurti a proposé d'introduire une levée partielle des droits de douanes le 15 mars, suivie de leur suppression totale à partir du 1er avril, sous réserve de l'engagement de Belgrade à abolir toutes les barrières commerciales non tarifaires et à mettre fin à sa « campagne hostile ». Faute de quoi, Pristina mettrait progressivement en œuvre le « principe de réciprocité » dans les domaines commercial, économique et politique et rétablirait le tarif initial à partir du 15 juin. Toutefois, la Ligue démocratique du Kosovo, partenaire siégeant de la coalition, a demandé la suppression totale du tarif douanier plutôt que des mesures progressives telles que celles proposées par M. Kurti. En raison de divergences de vues au sein de la coalition au pouvoir, ce dernier a annoncé le 15 mars que la taxe douanière de 100 % resterait en place jusqu'à ce que le gouvernement parvienne à un consensus sur la marche à suivre.

11. Après avoir rencontré le Président serbe Aleksandar Vučić à la Maison Blanche à Washington le 2 mars, le Président du Kosovo Hashim Thaçi a souligné la nécessité d'une résolution pacifique des questions qui divisent le Kosovo et la Serbie et la possibilité de parvenir à un accord final. Le 15 mars 2020, l'Assemblée du Kosovo a approuvé une résolution confirmant l'engagement de Pristina à entreprendre des négociations politiques avec Belgrade qui aboutiraient à une reconnaissance mutuelle. Elle a réaffirmé le mandat du gouvernement du Kosovo consistant à mener le dialogue avec Belgrade conformément à la Constitution et à l'arrêt de la Cour constitutionnelle de juin 2019 (voir S/2019/797, par. 7) et déclaré que l'intégrité territoriale et le caractère unitaire du Kosovo n'étaient pas négociables.

12. S'agissant des conditions de sécurité, on déplore plusieurs épisodes prenant pour cible des cimetières et des sites religieux. En octobre, des vols ont eu lieu dans deux églises orthodoxes à Vushtrri/Vučitrn et une à Shtërpce/Štrpce, tandis que deux monuments ont été volés dans une église catholique à Pejë/Peć en décembre. Des actes de vandalisme ont également été signalés sur des sites religieux de la communauté protestante de Gjilan/Gnjilane en septembre et de la communauté islamique de Prizren en novembre. Plusieurs pierres tombales des cimetières serbes du Kosovo à Lipjan/Lipljan et Istog/Istok ont également été profanées. Mon Représentant spécial a exprimé sa vive préoccupation concernant la profanation de pierres tombales au cimetière orthodoxe de Lipjan/Lipljan, où un incident similaire s'était produit en juillet 2019 (voir S/2019/797, par. 11).

13. Au cours de la période considérée, le nombre de poursuites engagées pour des infractions liées au terrorisme a augmenté. Du 16 septembre au 25 février, 35 personnes (24 femmes et 11 hommes) ont été inculpées et 23 d'entre elles (17 femmes et 6 hommes) ont été condamnées pour des faits liés au terrorisme. Parmi les personnes condamnées, 16 femmes et 3 hommes faisaient partie du groupe de 110 personnes (74 enfants, 32 femmes et 4 hommes) qui avaient été rapatriées au Kosovo en provenance de la République arabe syrienne en avril 2019 (voir S/2019/461, par. 16). Toutes les femmes ont plaidé coupable pour l'accusation d'« organisation et de participation à un groupe terroriste » et ont été condamnées à des peines de deux à trois ans de prison avec sursis et à une assistance psychologique obligatoire. Les trois hommes ont été condamnés à des peines de prison allant de six mois à 5,5 ans. Les 74 enfants continuent de vivre avec leurs proches. La Mission a continué de suivre ces cas, ainsi que le processus de réintégration en général, en coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et les acteurs

internationaux. Au cours de la période considérée, l'Organisation internationale pour les migrations a apporté son soutien à la Division de la prévention et de la réintégration du Ministère de l'Intérieur en rédigeant des lignes directrices pour la réintégration et des évaluations conjointes de cas particuliers et des besoins en matière de réintégration, et renforcé les capacités des autorités locales et centrales afin de faciliter le processus.

III. Nord du Kosovo

14. L'évolution de la situation politique dans le nord du Kosovo était axée autour des élections législatives anticipées du 6 octobre. La Liste serbe l'a emporté dans les quatre municipalités du nord du Kosovo, où elle a reçu entre 81 % et 92 % des voix et où on a enregistré le taux de participation le plus élevé de loin à ce jour.

15. Le 28 février, le gouvernement du Kosovo a révoqué le conseil de surveillance de la société minière Trepça/Trepča en raison de violations présumées des obligations fiduciaires et de la mauvaise gestion des actifs et des procédures de recrutement. Cette décision faisait suite à plus de deux semaines de protestations à Mitrovica-Sud par des employés potentiels de la société minière, qui ont affirmé que les pratiques de recrutement de la société n'étaient pas fondées sur le mérite et étaient soumises à une influence politique indue.

16. En décembre 2019, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a engagé des poursuites contre six personnes (cinq hommes et une femme) pour le meurtre de l'homme politique Oliver Ivanović, un Serbe du Kosovo, en janvier 2018. Les prévenus étaient accusés de participation à un groupe criminel organisé opérant dans le nord du Kosovo. Parmi eux figurent deux policiers accusés de ne pas avoir maintenu le lieu du crime en état et d'avoir dissimulé ou détruit des preuves. Lors de l'audience initiale, tenue le 11 février au tribunal de première instance de Pristina, tous les accusés ont plaidé non coupable. Le 2 décembre, le Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, Marko Đurić, ainsi que la Liste serbe ont mis en doute la crédibilité et l'impartialité du procès et ont accusé Pristina de ne pas coopérer avec les autorités serbes dans le cadre de l'enquête.

IV. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

17. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 152 retours volontaires de membres de communautés non majoritaires qui avaient été déplacés à l'intérieur du Kosovo ou à l'extérieur. Il s'agissait de 75 femmes et 77 hommes (87 Serbes du Kosovo, 33 Roms du Kosovo, 28 Égyptiens du Kosovo et 4 Ashkali du Kosovo). Cela porte à 28 358 le nombre total de membres des communautés non majoritaires pour lesquelles des solutions durables ont été trouvées au Kosovo depuis 2000 : 13 919 femmes et 14 439 hommes (12 091 Serbes du Kosovo, 7 634 Égyptiens et Ashkali du Kosovo, 3 968 Roms du Kosovo, 1 875 Bosniaques du Kosovo, 1 464 Goranci du Kosovo, 1 282 Albanais du Kosovo, 21 Monténégrins du Kosovo, 19 Turcs du Kosovo et 4 Croates du Kosovo). Sur les quelque 200 000 personnes déplacées en provenance du Kosovo vivant dans la région (en Serbie pour la majorité d'entre elles), il reste 16 121 personnes déplacées au Kosovo (7 442 femmes et 8 679 hommes) et 69 627 personnes ayant des besoins liés à leur déplacement dans la région des Balkans occidentaux.

18. Le 12 février, la MINUK a entamé, en partenariat avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Ministère kosovar des communautés et des retours, une série

de réunions de coordination avec les responsables municipaux chargés de la protection et de la promotion des droits des communautés et des retours. Des délégués de 11 municipalités de la région de Gjilan/Gnjilane ainsi que des représentants des autorités centrales, de la société civile et de la communauté internationale y ont participé. Ils ont examiné les principaux défis qui touchent les personnes déplacées et le processus de retour volontaire et sont convenus de renforcer la coordination et la coopération institutionnelles visant à faciliter des solutions durables. La deuxième réunion, coorganisée par le Ministère des communautés et du retour et le Ministère des collectivités et de l'administration locale, a eu lieu le 26 février en présence de représentants de 10 municipalités de la région de Pristina, des autorités centrales, de la société civile et de la communauté internationale.

19. Les 25 et 26 novembre 2019, un groupe de travail technique composé de hauts représentants de Belgrade, Podgorica, Pristina et Skopje s'est réuni en Macédoine du Nord sous les auspices d'une initiative régionale soutenue par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OSCE, connue sous le nom de « Processus de Skopje », dont l'objectif est d'appuyer des solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo. Les participants ont examiné la mise en œuvre des mesures concrètes convenues précédemment et approuvé une note de cadrage sur les solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo et à l'intérieur du pays, qui fournit un cadre pour des solutions durables et appelle les parties à s'engager en faveur d'une résolution rapide de la question des déplacements dans la région.

20. Le 18 novembre, l'éparchie de Raška-Prizren a exprimé sa préoccupation concernant une série d'événements culturels et de services religieux organisés sur les vestiges de l'église Saint-Nicolas dans la municipalité de Novo Brdo/Novobërdë, qui n'étaient pas conformes à la loi sur les zones sous protection spéciale. Au cours de la période considérée, les représentants de l'Église orthodoxe serbe ont également exprimé leurs préoccupations concernant la non-application d'une décision que la Cour constitutionnelle du Kosovo a rendue le 19 mai 2016 en faveur du monastère de Visoki Dečani dans une affaire de propriété foncière concernant un terrain de 24 ha. Le Conseil d'exécution et de suivi, qui est chargé de superviser les zones sous protection spéciale établies autour de sites religieux, ne s'est pas réuni durant la période considérée en raison du temps nécessaire aux élections et à la formation du gouvernement.

21. Le 30 septembre et le 15 octobre, des représentantes des communautés ashkali, égyptienne et rom, des groupes de la société civile et des autorités locales ont participé à un groupe de discussion sur l'avancement des femmes. Au cours de cet événement, organisé par la Coordonnatrice des activités de développement des Nations Unies au Kosovo, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les débats ont porté sur les moyens de remédier au manque d'éducation et de perspectives d'emploi et à l'accès limité aux services publics, qui ont été identifiés comme les principaux obstacles à l'avancement des femmes dans les communautés non majoritaires. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les membres des communautés ashkali, égyptienne et rom du Kosovo à obtenir des documents d'identité et à régler leurs problèmes d'état civil afin qu'ils puissent avoir accès aux services publics. Il a fourni une aide juridictionnelle à 159 personnes (90 femmes et 69 hommes) pour des procédures d'état civil. En outre, 85 personnes (49 femmes et 36 hommes) ont reçu une aide pour accéder à l'éducation, à l'aide sociale, à la propriété et aux droits à pension.

22. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a également proposé un soutien psychosocial à 42 personnes ayant subi des violences sexuelles fondées sur le genre, issues des communautés ashkali, égyptienne et rom.

23. Les efforts se sont poursuivis afin de mobiliser des contributions volontaires destinées au fonds d'affectation spéciale créé en 2017 pour venir en aide aux communautés ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo, en application des recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Aucune contribution additionnelle n'a été reçue au cours de la période considérée.

V. État de droit et droits humains

24. Au cours de la période considérée, le système judiciaire du Kosovo a engagé des poursuites contre plusieurs personnalités notoires. En décembre, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a inculpé l'ancien Ministre de l'agriculture, des forêts et du développement rural Nenad Rikalo, de la Liste serbe, et l'ancien Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports Kujtim Gashi, député nouvellement élu du Parti démocratique du Kosovo, pour abus de pouvoir ou de fonctions officielles. En février, la Cour d'appel a rendu un jugement définitif déclarant l'ancien Secrétaire permanent du Ministère de la santé ainsi que d'autres membres du personnel ministériel coupables d'abus de pouvoir et, dans une autre affaire, elle a confirmé une condamnation sans précédent pour blanchiment d'argent et ordonné la confiscation d'actifs d'une valeur de près d'un million d'euros. Dans le même temps, toutes les personnes accusées dans l'affaire dite « Pronto », qui impliquait de hauts fonctionnaires du Parti démocratique du Kosovo, ont été acquittées par le tribunal de première instance de Pristina en janvier 2020. La procureure chargée de l'affaire a reçu des menaces de mort sur les médias sociaux l'accusant de ne pas avoir constitué un dossier suffisamment solide contre les personnes inculpées. L'auteur suspecté de ces menaces a ensuite été arrêté et une ordonnance de protection a été émise.

25. Les tribunaux du Kosovo ont engagé des poursuites et rendu plusieurs décisions dans des affaires de crimes de guerre. Le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a inculpé quatre personnes dans trois affaires pour des crimes qui auraient été commis contre des civils en 1999 dans les municipalités de Pristina, Ferizaj/Uroševac et Lipjan/Lipljan. Des audiences initiales ont eu lieu pour ces trois affaires. Au cours de la période considérée, la Cour d'appel a acquitté un défendeur accusé d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile dans la municipalité de Klinë/Klina en 1999, et réduit la peine d'un autre défendeur de 14 à 10 ans dans une affaire concernant un crime commis dans la municipalité de Suharekë/Suva Reka. Des procès sont en cours pour deux autres affaires concernant des crimes qui auraient été commis dans les municipalités de Prizren et Pejë/Peć.

26. Le 24 février, après avoir été informée par le Procureur spécialisé que celui-ci avait l'intention d'engager une procédure devant les Chambres spécialisées du Kosovo, la Présidente des Chambres a chargé un juge de la mise en état d'examiner les actes d'accusation déposés par le Procureur spécialisé. Conformément aux règles de procédure applicables, les actes d'accusation sont déposés de manière confidentielle, et le juge de la mise en état a ensuite jusqu'à six mois pour les confirmer ou les rejeter.

27. En février, l'équipe chargée de préparer la mise en place de la Commission Vérité et réconciliation a tenu une nouvelle série de consultations publiques sur l'ensemble du territoire avec des représentants de la société civile, des institutions universitaires et des collectivités locales pour réfléchir aux modalités de fonctionnement de cette instance. Créée à l'initiative de M. Thaçi en février 2017,

cette équipe est composée de représentants d'institutions centrales et de groupes de la société civile issus de communautés majoritaires et non majoritaires. Cependant, d'après une enquête publique menée par une organisation non gouvernementale locale, Integra, et présentée le 4 mars, le public était globalement en faveur des initiatives qui contribueraient à dévoiler la vérité sur les événements de 1998 et 1999, mais une majorité des personnes interrogées ne connaissaient pas le concept de droit à la vérité et ne faisaient pas nécessairement la distinction entre le processus de réconciliation entre les communautés du Kosovo et le dialogue politique entre Belgrade et Pristina.

28. La Mission continuera d'appuyer les travaux du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo. En septembre, après des semaines de désaccord sur les procédures, la délégation de Pristina, en présence de la délégation de Belgrade, a remis les restes humains de cinq membres d'une famille serbe du Kosovo à la Commission monténégrine des personnes disparues. Les restes de deux autres personnes, identifiées comme membres d'une autre famille serbe du Kosovo, ont été remis aux autorités de Belgrade début septembre. Fait encourageant, le Groupe de travail a repris ses activités à Belgrade en février, les deux délégations étant convenues de renforcer ses capacités analytiques et de mener conjointement un certain nombre d'évaluations de sites potentiels dans les mois à venir. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, 1 646 personnes sur un total de 6 064 sont toujours portées disparues en février.

29. En novembre, la Mission a facilité une série de sessions de renforcement des capacités et de rédaction à l'intention du Bureau du médiateur du Kosovo et de l'agence de statistiques du Kosovo, qui ont abouti en janvier à la signature d'un protocole d'accord entre les deux institutions reflétant leur engagement à appliquer une approche de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre. L'intégration des droits humains dans la collecte de données permettra d'améliorer le suivi et l'évaluation des progrès dans ce domaine et contribuera à garantir que les engagements pris par les institutions du Kosovo dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont atteints dans le respect du droit international en la matière.

30. Le travail accompli par le Médiateur sortant a permis de réaliser des progrès considérables qui ont contribué à la promotion d'une culture des droits humains au Kosovo. Ses rapports bien documentés constituent une base solide pour renforcer la responsabilité en matière de droits humains, comme le montre le nombre croissant de ses recommandations mises en œuvre par les autorités du Kosovo. Il a contribué efficacement à la prévention de la torture et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

31. Durant la période considérée, la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de victimes de violences sexuelles liées au conflit a reçu 143 demandes, ce qui portait à 1 226 le nombre total de demandes reçues depuis son établissement en 2018. Sur ce nombre, 785 (émanant de 758 femmes et 27 hommes) ont donné lieu à l'obtention du statut de victime. L'évaluation et l'appréciation des demandes restent problématiques en raison du caractère sensible et de la complexité de certains dossiers. Le 12 novembre 2019, le Bureau du médiateur du Kosovo a lancé une enquête sur le processus d'évaluation et d'appréciation après avoir reçu des plaintes de deux personnes dont les demandes de statut de victime avaient été rejetées par la Commission. Le 6 mars, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a mis en accusation un ancien membre des forces de

police de réserve serbes pour des crimes qui auraient été commis en mai 1999 contre la population civile albanaise du Kosovo, notamment des actes de violence sexuelle liée aux conflits. C'est la première fois qu'un parquet local dépose un acte d'accusation pour violence sexuelle liée au conflit en tant que crime de guerre depuis la fin du mandat exécutif de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo en 2018.

32. Du 25 novembre au 10 décembre, à l'occasion de la campagne mondiale annuelle « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », plus de 100 activités ont été organisées au Kosovo sur le thème « Oranger le monde : la génération Égalité s'oppose au viol ! ». La Mission a produit un documentaire intitulé « Not Your Property », mettant en scène des femmes victimes de violences sexuelles issues de différentes communautés ethniques, qui a été projeté dans 11 des 38 municipalités du Kosovo, ce qui a également permis à d'autres femmes de partager leur histoire et d'encourager d'autres personnes à s'exprimer. Le Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes, groupe multipartite qui est présidé par ONU-Femmes et dont fait partie la Mission, a appelé le nouveau gouvernement du Kosovo à donner la priorité à la lutte contre la violence sexuelle et à protéger et soutenir les victimes.

33. La mission des Nations Unies au Kosovo a continué de contribuer à faire progresser la participation politique des femmes. Le 21 septembre 2019 à Pristina, elle a organisé, en partenariat avec ONU-Femmes et le Lobby régional des femmes pour la paix, la sécurité et la justice en Europe du Sud-Est, une table ronde régionale sur l'avancement des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix et de la prise de décisions. Entre décembre et février, en partenariat avec ONU-Femmes et l'Union européenne, elle a dispensé une formation au leadership à 15 dirigeantes de toutes les communautés du Kosovo afin de leur donner les moyens d'influencer les processus politiques et de paix. Il s'agissait notamment d'échanger avec un réseau de pairs et de mentors de haut niveau ainsi qu'avec des membres du Parlement européen et des experts à Bruxelles.

VII. Renforcement de la confiance, partenariats et coopération

34. Pendant la période considérée, la MINUK, en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, a poursuivi l'application des recommandations issues du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo tenu en mai 2018 à Ljubljana. À ce jour, 150 institutions, organisations et particuliers ont entrepris quelque 200 initiatives conformes à ces recommandations. La majorité des initiatives ont été prises par la société civile, et un quart des activités qui en découlent sont menées par des structures centrales ou locales.

35. Dans le domaine de la justice, la Mission a continué d'appuyer l'intégration du système judiciaire et de l'administration de la justice, en application des recommandations issues du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo. Au cours de la période considérée, le Centre d'aide juridictionnelle du Kosovo Law Institute, qui bénéficie du soutien de la MINUK, a reçu et traité 233 dossiers d'aide juridictionnelle gratuite, concernant les droits de propriété des femmes (44), les droits des travailleurs et des retraités (69), les droits des minorités, des personnes déplacées, des réfugiés et des demandeurs d'asile (35), la violence domestique et la violence fondée sur le genre (27), les droits des détenus (27) et des procédures judiciaires stratégiques (31).

36. La Mission a continué de travailler à rendre le système judiciaire plus efficace et performant, pour qu'il soit davantage au service de la population, notamment par

la réduction de l’arriéré judiciaire au Kosovo en collaboration avec une organisation non gouvernementale locale. En novembre, la MINUK et l’Advocacy Center For Democratic Culture (centre de promotion de la culture démocratique) ont lancé un projet visant à aider le tribunal de première instance de Mitrovica à traduire les dossiers et à soutenir l’intégration de jeunes avocats serbes du Kosovo dans la pratique juridique du pays. À la même période, le Programme des Nations Unies pour le développement a commencé à exécuter, avec des fonds de la MINUK consacrés aux activités relatives aux programmes, un projet commun visant à aider les tribunaux de première instance de Pristina, de Ferizaj/Uroševac et de Gjilan/Gnjilane à traduire les dossiers et à assurer la formation d’interprètes judiciaires. Le 19 février, à l’occasion d’une conférence organisée par l’Advocacy Center For Democratic Culture pour faire le point sur l’état du système judiciaire et de la pratique juridique dans le nord du Kosovo, mon Représentant spécial a promis de continuer d’aider les institutions du Kosovo à renforcer le pouvoir judiciaire. Toutefois, des difficultés subsistent en raison de l’insuffisance des ressources budgétaires allouées à l’exercice des droits linguistiques dans les tribunaux et à la réduction de l’arriéré judiciaire.

37. Le 26 novembre, dans le cadre d’une vaste initiative visant à promouvoir les droits linguistiques et à supprimer les obstacles linguistiques au plein exercice des libertés fondamentales des différentes communautés, la Mission a lancé, en partenariat avec l’Organisation internationale pour les migrations, le premier dictionnaire général en ligne albano-serbe/serbo-albanais. Lors de l’inauguration, mon Représentant spécial a souligné le rôle essentiel de la diversité linguistique pour un environnement social sain et rappelé que la Mission était déterminée à promouvoir les efforts en faveur de la préservation de la diversité linguistique au Kosovo. À ce jour, le dictionnaire en ligne compte plus de 6 000 utilisateurs actifs.

38. La Mission a continué à mettre en place son cadre stratégique pour les jeunes et la paix et la sécurité. En janvier, en partenariat avec le réseau local multiethnique de jeunes artisans de la paix United Youth Task Force, la MINUK a lancé un projet de renforcement des capacités visant à encourager la participation des jeunes de toutes les communautés aux décisions prises au niveau local, notamment par la valorisation des conseils municipaux de la jeunesse et la prise en compte des jeunes dans le processus budgétaire de 10 municipalités ethniquement mixtes. En outre, dans le cadre de l’exécution de la Stratégie et du Plan d’action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, la Mission a organisé en collaboration avec la United Youth Task Force un programme de formation à l’intention d’une équipe multiethnique de 37 jeunes blogueurs et militants des organisations de jeunesse (20 femmes et 17 hommes), portant sur l’utilisation des médias numériques et les moyens de repérer, de déconstruire et de contester les expressions d’intolérance. Au cours de ce programme, qui s’est tenu du 22 au 24 février, les participantes et participants ont également rencontré des représentants du centre de ressources sur les personnes disparues établi par la MINUK et du centre de documentation du Kosovo autour d’un débat sur l’influence des médias sur la justice transitionnelle et le rôle des jeunes dans l’instauration d’une paix durable. De septembre à février, dans le cadre du suivi de la troisième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo, tenue en 2019, la MINUK et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) ont soutenu le premier projet multiethnique mené par des jeunes, intitulé « Under One Sky ». Plus de 630 jeunes (370 femmes et 260 hommes) ont suivi un cours d’une journée sur l’observation astronomique et examiné la question de l’enseignement et du développement de l’astronomie au Kosovo et dans les Balkans occidentaux.

39. La MINUK a poursuivi l’exécution d’un projet axé sur la jeunesse bénéficiant du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Dans le cadre de ce projet, 61 journalistes et étudiants en journalisme (38 femmes et 23 hommes) ont suivi des activités de formation animées par l’Équipe des Nations Unies au Kosovo en

coopération avec l'Association des journalistes du Kosovo, visant à leur donner des outils pour mieux prendre en compte les questions de genre dans leurs reportages. De même, en collaboration avec l'Université de Pristina, l'Organisation des Nations Unies a facilité une série de conférences avec des universitaires internationaux et locaux qui ont permis à plus de 416 étudiants (231 femmes et 185 hommes) de mieux comprendre en quoi il importait d'associer véritablement les femmes aux activités de consolidation de la paix. Dans le cadre du même projet, fort des succès rencontrés par des initiatives déjà menées par des jeunes et soutenues par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, l'UNICEF a aidé 2 000 jeunes femmes et jeunes hommes de diverses communautés, dont 723 adolescents, à acquérir les compétences nécessaires pour cerner les problèmes que rencontrent les collectivités et concevoir des solutions pour répondre aux besoins sociaux. Il en a résulté plus de 30 initiatives menées par des jeunes.

40. La Mission a continué à renforcer sa coopération avec les organisations de la société civile agissant dans le domaine des droits humains afin de contribuer à développer le dialogue entre les communautés et d'encourager les populations locales à être attentives aux violations des droits humains et aux autres problèmes y relatifs. Du 20 au 22 octobre, elle a organisé un atelier sur les mécanismes internationaux relatifs aux droits humains et la communication d'informations auquel plus de 20 représentants de la société civile venus de tout le Kosovo ont participé pour être mieux à même de surveiller la situation des droits humains et d'en rendre compte et de collaborer avec les mécanismes de l'ONU en matière de droits humains.

41. La Mission a continué de fournir des services de certification de documents. Pendant la période considérée, elle a traité en tout 2 213 documents, dont 1 211 relatifs à des pensions et 1 002 actes d'état civil, notamment des certificats d'études secondaires, des diplômes universitaires et des certificats de naissance, de mariage et de décès. Elle a continué de faciliter la coopération policière entre les autorités du Kosovo et le Ministère serbe de l'intérieur (45 demandes ont été reçues et traitées). Elle a facilité la publication de 24 notices rouges et de 15 demandes d'extradition vers le Kosovo depuis des États membres de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle a également ouvert 875 enquêtes dans la base de données d'INTERPOL, ce qui porte à 957 le nombre total d'affaires en cours concernant le territoire ou les habitants du Kosovo. Dans le cadre de sa fonction de liaison avec INTERPOL, la Mission a également traité au cours de la période considérée 6 745 lettres officielles.

VIII. Appui à la Mission

42. En novembre 2019, la MINUK est devenue la première opération de maintien de la paix à obtenir de l'Organisation internationale de la normalisation la norme ISO 9001:2015 relative à la gestion de la qualité pour les opérations d'appui à la mission sur le terrain de bout en bout. Cette certification, qui est valable pour une période de trois ans, témoigne des efforts déployés par la Mission pour faire en sorte que ses opérations d'appui soient adaptées aux besoins du client, transparentes et responsables, conformément à l'initiative de réforme de la gestion que j'ai entreprise pour renforcer la culture de la performance, la transparence et le principe de responsabilité. La Mission a continué d'appliquer sa stratégie d'assurance qualité sur trois ans, consolidant ainsi sa position de centre d'excellence en matière d'analyse décisionnelle. La Mission a poursuivi la formation de son personnel en matière d'analyse décisionnelle et établi des « tableaux de bord » pour mesurer les incidences des activités programmatiques et des autres activités de proximité menées dans le sillage du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo.

IX. Incidences de la COVID-19

43. Le 11 mars, après que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de COVID-19 constituait une pandémie, le gouvernement du Kosovo a annoncé des mesures de confinement, notamment la fermeture des écoles et la suspension des liaisons en provenance de pays à haut et moyen risque. Le 12 mars, il a mis en place une commission interinstitutions présidée par le Premier Ministre, chargée de prévenir la propagation du virus en assurant la distribution de fournitures aux centres médicaux et aux services d'urgence ainsi que de préparer la prise en charge des personnes touchées. Le 13 mars, après confirmation des deux premiers cas de COVID-19 au Kosovo, il a pris de nouvelles mesures, notamment pour deux municipalités touchées des restrictions de circulation applicables aux personnes qui y entrent ou qui en sortent, la fermeture de tous les points de passage terrestres et la suspension de tous les transports publics interurbains et des liaisons aériennes commerciales régulières. Le 15 mars, il a déclaré l'état d'urgence sanitaire alors que le nombre de cas confirmés était passé à neuf (cinq femmes et quatre hommes).

44. L'Équipe des Nations Unies au Kosovo demeure pleinement opérationnelle, malgré l'application de mesures de réduction des risques telles que le télétravail, pour le personnel non essentiel, et le passage à des plateformes de communication virtuelles, néanmoins avec une capacité d'exécution réduite de certaines activités relatives aux programmes et de projets de renforcement de la confiance. Dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, la Mission et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont travaillé en étroite coordination sur des questions liées à la prévention, à la préparation et à l'intervention médicales, notamment par l'application de plans de continuité des opérations. Une équipe spéciale interinstitutions a été créée, présidée par la MINUK, pour soutenir et coordonner l'achat de fournitures et d'équipements médicaux. La coordination entre l'ONU et le Ministère de la santé du Kosovo a été assurée par l'OMS et la Coordonnatrice des activités de développement des Nations Unies au Kosovo dès le début de la crise. À la fin de la période à l'examen, aucun cas confirmé de COVID-19 n'avait été relevé parmi le personnel des Nations Unies au Kosovo.

X. Observations

45. Les élections qui se sont tenues récemment au Kosovo ont débouché sur une transition pacifique du pouvoir, et l'ancienne opposition a pu former un gouvernement pour la première fois. Le résultat des élections a donc représenté une évolution majeure dans le paysage politique du Kosovo, témoignant de la volonté de changement politique d'une grande partie de la population du Kosovo. Le nouveau gouvernement a défini un programme de réforme ambitieux, en particulier dans les domaines de l'état de droit et du développement économique, qui posent depuis longtemps des défis au Kosovo et qui sont des priorités de l'action des Nations Unies dans le monde entier. Pour réussir, le nouveau gouvernement devra faire preuve de volonté politique et de détermination et aura besoin d'un appui extérieur. Le fait que les femmes soient davantage représentées à la tête de l'Assemblée et de l'exécutif est encourageant et devrait inspirer une plus grande participation des femmes à la prise de décisions au Kosovo ainsi qu'au dialogue entre Pristina et Belgrade. Le gouvernement et l'Assemblée doivent associer tous les groupes de la société, en particulier ceux qui sont marginalisés ou sous-représentés, aux délibérations sur les questions les plus sensibles auxquelles se heurte le Kosovo.

46. Outre la réforme institutionnelle, la poursuite du processus de normalisation avec Belgrade est au premier rang des attentes de la communauté internationale. Il est

essentiel que les obstacles à la poursuite d'un dialogue productif soient rapidement levés. Je me félicite de ce que M. Borrell se soit dit personnellement déterminé à conduire les efforts de reprise du dialogue facilité par l'Union européenne. Je salue également les mesures concrètes prises par Belgrade et Pristina avec le soutien des États-Unis d'Amérique pour promouvoir la connectivité et la coopération régionale, en s'engageant à développer les liaisons aériennes, ferroviaires et routières directes.

47. Malgré les difficultés, l'action que Belgrade et Pristina continuent de mener conjointement dans le cadre du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, avec la participation et l'appui de la MINUK et d'autres organismes, est très encourageante. Afin que le Groupe de travail puisse apporter aux familles les réponses qu'elles attendent depuis longtemps, il est hautement souhaitable que les personnes disposant d'informations utiles continuent à se manifester auprès de lui et à lui communiquer des informations.

48. Je félicite la Mission pour le travail accompli dans le domaine du renforcement de la confiance, qui s'est traduit par une série d'initiatives menées en coopération avec le gouvernement, la société civile, les organisations internationales et les partenaires diplomatiques. La Mission, en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, a axé son travail sur les domaines qui sont essentiels à la réconciliation de la société au Kosovo et indispensables au dialogue, au compromis et à une paix durable. L'action concertée des Nations Unies a consisté à donner aux femmes, aux jeunes, à la société civile et aux médias professionnels davantage de moyens d'action et à apporter un soutien à d'autres acteurs du changement positif partout au Kosovo. Les projets portant sur le renforcement des institutions et la promotion du multilinguisme ont permis à la Mission de mieux aider les institutions du Kosovo à promouvoir et protéger les droits humains. J'espère que ces projets pourront se développer pour que des liens soient établis avec des initiatives du même genre dans toute la région.

49. Je tiens à rappeler une nouvelle fois l'importance du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des communautés ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo. Il est de notre responsabilité commune de soutenir et d'aider les communautés touchées. Une seule annonce de contribution a été faite au bénéfice du fonds pour l'instant et, une fois encore, je demande instamment aux États Membres et aux autres acteurs et organisations concernés de contribuer au fonds d'affectation spéciale.

50. Je remercie mon Représentant spécial, Zahir Tanin, et tout le personnel de la MINUK pour l'énergie, la créativité et le dévouement dont ils ont fait preuve dans le cadre des activités de la Mission. Je tiens aussi à exprimer de nouveau ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation au Kosovo, notamment à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), à l'OSCE, à l'Union européenne et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur contribution et leur collaboration.

Annexe I

Rapport du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo du 16 septembre 2019 au 15 mars 2020

1. Résumé

Les magistrats ont traité plusieurs questions soulevées par le groupe de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) chargé du suivi des affaires (dans le cadre de son mandat de suivi), notamment l'élimination des risques d'interférence indue par l'instauration d'un système automatisé d'affectation par tirage au sort des juges dans les chambres spéciales et le renoncement aux jurys fixes à la Section spéciale du Tribunal de première instance de Pristina, ainsi que par l'engagement à prendre des mesures visant à réduire le taux élevé d'audiences improductives. Toutes ces mesures visent à renforcer l'accès à la justice et à améliorer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

Le groupe d'EULEX chargé du suivi a continué à suivre de près les affaires dont EULEX était anciennement saisie et certaines affaires médiatisées. La mission a constaté que les enquêtes de police et des procureurs n'avaient guère progressé sur ces affaires.

À l'appui du dialogue facilité par l'Union européenne, la mission a continué d'accompagner la mise en œuvre du protocole technique de gestion intégrée des frontières et l'application des accords relatifs à la liberté de circulation. Sur ce dernier point, le Ministre de l'intérieur a prorogé deux décisions ministérielles relatives aux permis de conduire et aux documents d'état civil. La mission a également continué d'aider le tribunal de première instance de Mitrovica et la Division de la Cour d'appel de Mitrovica à mettre en œuvre l'Accord sur la justice.

EULEX a continué d'appuyer le Service de police du Kosovo en matière de coopération policière internationale à différents niveaux. Par l'intermédiaire de l'Institut médico-légal, une aide a été fournie à des partenaires locaux pour localiser et identifier les personnes portées disparues. En outre, la mission a maintenu ses capacités d'intervention rapide en tant que deuxième intervenant en matière de sécurité et continué de soutenir les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé.

2. Activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo

2.1. Suivi

La mission a continué de suivre de près un certain nombre d'affaires et de procès pénaux dont EULEX était anciennement saisie ainsi que d'affaires ponctuelles.

En janvier 2020, le Conseil judiciaire du Kosovo a adopté des critères d'attribution des affaires judiciaires par système électronique dans tous les tribunaux du Kosovo. Ce système permet l'attribution des affaires par tirage au sort, de manière à limiter les interférences extérieures. La première attribution automatique d'affaires a été lancée dans tous les tribunaux de première instance du Kosovo le 18 février. Le Conseil a en outre annoncé qu'il examinerait les raisons du nombre élevé d'audiences improductives et prendrait des mesures pour le réduire. Le Chef de la toute nouvelle Section spéciale du tribunal de première instance de Pristina a informé EULEX que la Section avait décidé de ne plus recourir à des jury fixes dans ses procédures. Ces trois décisions importantes, toutes prises conformément aux recommandations formulées par la mission, devraient contribuer à améliorer l'accès à la justice et à

donner une meilleure image de l’indépendance et de l’impartialité du système judiciaire au Kosovo. Cependant, le suivi de certaines affaires médiatisées a révélé des signes de risques d’interférences indues dans les procédures judiciaires.

EULEX a continué d’aider le Groupe d’enquête sur les crimes de guerre du Service de police du Kosovo à établir une nouvelle base de données sur les crimes de guerre, notamment en mettant en place des activités sur mesure de formation aux recherches dans la base de données et à la gestion de la base. Une partie de l’assistance qu’apporte EULEX consiste à élaborer un système permettant de regrouper des affaires de même type afin de réduire leur nombre à une taille gérable. À la demande du Service de police du Kosovo, la mission continuera d’aider la police au cours des prochains mois afin de garantir la réussite du projet. Bien qu’une amélioration ait été constatée pour certaines affaires relatives à des crimes de guerre, aucun progrès n’a été enregistré s’agissant des enquêtes sur les affaires les plus médiatisées.

EULEX a observé des améliorations notables dans certains aspects du traitement, par le Service de police du Kosovo, des affaires de violence sexuelle, notamment en ce qui concerne le renvoi des affaires aux institutions compétentes aux fins de la préservation des preuves biologiques, ainsi que l’impartialité croissante et la volonté toujours plus marquée d’examiner tous les aspects des affaires et d’en explorer toutes les pistes possibles. Toutefois, la mise en place d’une démarche axée sur les victimes, notamment s’agissant des mineurs, restait une exception, et le Service de police du Kosovo ne disposait toujours pas des ressources technologiques suffisantes pour enquêter correctement sur les affaires de ce genre. La mission a constaté que les affaires de violence domestique se soldaient souvent par des peines plancher et que les circonstances aggravantes n’étaient pas prises en considération, bien que le nouveau code pénal impose d’en tenir compte.

L’appui que fournit la mission aux responsables de l’Administration pénitentiaire du Kosovo n’a pas connu de progrès notable étant donné que le gouvernement sortant n’avait pris aucune mesure ni décision relative à la nouvelle structure de l’Administration et qu’aucun recrutement externe n’avait eu lieu. De même, aucun progrès n’a été fait au titre de la modification du cadre juridique régissant l’Administration pénitentiaire.

L’analyse du transport de prisonniers notoires a révélé quelques problèmes mineurs, principalement sur le plan technique. Afin de combler les lacunes existantes, la mission a formulé des suggestions et des recommandations concernant un règlement relatif au transport des prisonniers récemment élaboré par l’Administration pénitentiaire.

Avec la participation d’autres acteurs internationaux, EULEX a soutenu l’élaboration d’une stratégie et d’un plan d’action pour la formation du personnel de l’Administration pénitentiaire pour la période 2020-2024. En outre, la mission et un projet de jumelage de l’Union européenne ont apporté à l’Administration pénitentiaire une aide concertée afin de concevoir un règlement permettant aux détenus de travailler en dehors des établissements pénitentiaires, qui a commencé à être appliqué en novembre dans un établissement dans le cadre d’un projet pilote. À la demande de l’Administration pénitentiaire, la mission a examiné le règlement et présenté ses conclusions et recommandations. En février, la mission a transmis au Directeur général de l’Administration pénitentiaire un rapport thématique sur la création d’un groupe de l’évaluation et de la classification des prisonniers au sein de l’Administration pénitentiaire, dans lequel elle fait le point sur les mesures prises jusqu’à présent, décrit l’aide intensive qu’elle a apportée dans ce domaine et formule des recommandations sur les futures étapes de ce processus.

La mission a continué à faciliter la mise en œuvre du protocole technique de gestion intégrée des frontières issu du dialogue facilité par l'Union européenne. Il n'y a eu aucun élément nouveau concernant la construction prévue de six points de passage communs permanents entre le Kosovo et la Serbie. Les autorités serbes ont continué d'occuper les locaux temporaires (conteneurs) des points de passage communs de Merdarë/Merdare et de Mutivodë/Mutivode, bien que la construction des points de passage permanents se soit achevée à la mi-2019.

La mission a continué d'appuyer la mise en œuvre technique des accords facilités par l'Union européenne en matière de liberté de circulation. Sur les conseils d'EULEX, le Ministre de l'intérieur a prorogé deux décisions ministérielles nécessaires à la mise en œuvre de ces accords, à savoir la possibilité de convertir les permis de conduire délivrés par la Serbie en permis du Kosovo, et la recevabilité des certificats de naissance, de mariage et de décès délivrés par la Serbie pour toute demande de document d'identité effectuée au Kosovo.

La mission a continué d'aider le tribunal de première instance de Mitrovica et la Division de la Cour d'appel de Mitrovica à mettre en œuvre l'Accord sur la justice facilité par l'Union européenne.

2.2. Opérations

EULEX a continué d'appuyer le Service de police du Kosovo en matière de coopération policière internationale. Elle a facilité l'échange d'informations entre les Bureaux centraux nationaux d'INTERPOL et le Groupe de coordination des services de répression à l'échelle internationale du Service de police du Kosovo sous l'égide du Bureau de liaison d'INTERPOL auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Dans son rôle de liaison entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et le Service de police du Kosovo, EULEX a fourni un appui en matière de renseignement criminel aux enquêtes menées dans les États membres de l'Union européenne et des pays tiers et facilité l'échange d'informations entre le Service de police du Kosovo et le Ministère serbe de l'Intérieur. En novembre 2019, la mission a organisé un atelier sur les principes relatifs à la coopération policière internationale dans le domaine de la criminalité environnementale, suivi d'une visite d'étude en Italie en décembre.

L'Institut médico-légal a poursuivi ses efforts pour localiser et identifier les personnes disparues et soutenir ses partenaires locaux. En septembre 2019, en coopération avec EULEX et le Service de police du Kosovo, il a lancé une campagne de sensibilisation intitulée « Speak up on Time » sur l'importance de préserver les preuves biologiques dans les cas de violence sexuelle. Des centaines d'élèves ont reçu des informations utiles à cet égard à l'occasion d'ateliers organisés dans des écoles de tout le Kosovo.

L'unité de police constituée d'EULEX a maintenu ses capacités d'intervention rapide en tant que deuxième intervenant en matière de sécurité. En janvier, elle a mené deux exercices avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) sur l'évacuation sanitaire secondaire et le contrôle des foules et la répression des émeutes. Aucun exercice conjoint de formation n'a été mené avec le Service de police du Kosovo.

EULEX a continué à appuyer les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé dans les limites de ses moyens et capacités.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

En février, le Procureur spécialisé a informé le Président des Chambres spécialisées de son intention d'engager une procédure en application du paragraphe 4 de l'article 38 de la loi relative aux Chambres spécialisées et au Bureau du Procureur spécialisé, et le Président a désigné un juge de la mise en état.

Le 13 janvier, un jury de la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle a jugé recevable le renvoi d'une personne convoquée qui contestait la légalité de la procédure d'interrogatoire du Procureur spécialisé. En outre, le juge et le juge d'appel chargés des recours du personnel ont rendu quatre décisions entre septembre et décembre 2019 sur des recours formés par des fonctionnaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant leur statut contractuel au sein des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé.

Le 6 janvier, les Chambres spécialisées ont pris possession de leur centre de détention comme suite aux négociations tenues fin 2019 avec l'administration pénitentiaire des Pays-Bas sur les coûts de détention. Le Règlement sur la détention préventive est conforme aux normes internationales, en particulier aux Règles pénitentiaires européennes et à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).

Pendant la période considérée, le Greffe a aidé le groupe de travail chargé des listes de conseils à rédiger une constitution pour l'organe représentatif indépendant des conseils spécialisés. Le groupe de travail s'est réuni aux Chambres spécialisées, à La Haye, pour établir le texte définitif de la constitution, qui a été adoptée le 4 décembre par les listes de conseils. L'adoption de la constitution a marqué la création officielle de l'organe représentatif indépendant des conseils spécialisés, que les Chambres spécialisées peuvent consulter au sujet des modifications de leur cadre juridique. La première consultation avec l'organe représentatif indépendant s'est tenue en janvier et a porté sur les propositions de modifications du Règlement de procédure et de preuve.

Fin 2019, le Président a convoqué le Comité du Règlement afin qu'il examine les modifications proposées du Règlement de procédure et de preuve, en particulier les règles éprouvées lors des enquêtes et des opérations du Bureau du Procureur spécialisé.

Le Président des Chambres spécialisées et le Greffier ont coopéré étroitement avec l'État hôte et les autres États membres de l'Union européenne. Le 10 décembre, le Président, le Greffier et le Procureur spécialisé ont organisé une réunion d'information annuelle à l'intention des États membres de l'Union européenne et des États tiers contributeurs. À cette réunion, ils ont fait le point sur les activités récentes et ont répondu aux questions des participants. Il s'agissait de la quatrième réunion de ce genre organisée par les hauts responsables des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé.

En décembre, un appel à candidatures à l'inscription sur la liste de réserve des juges internationaux a été lancé, avec une date limite de dépôt prolongée jusqu'au 17 mars.

Le réseau d'information judiciaire des Chambres spécialisées, composé de 15 représentants d'organisations non gouvernementales du Kosovo et de Serbie, s'est réuni le 6 février à Pristina pour un atelier sur la communication. Cet atelier consultatif portait sur le retour d'informations concernant certains supports de communication des Chambres spécialisées. En outre, le réseau a offert des

perspectives intéressantes sur la meilleure façon de communiquer les messages des Chambres spécialisées au niveau local et fait part de ses observations concernant les activités de communication des Chambres afin qu'elles puissent être améliorées.

Pendant la période considérée, 16 réunions ont été tenues avec des représentants de la société civile du Kosovo dans le cadre du programme de communication des Chambres spécialisées. Fin 2019, le programme est entré dans sa deuxième phase. La première phase consistait principalement à établir un dialogue avec la société civile du Kosovo et à communiquer des informations exactes au sujet de la Cour. La deuxième phase vise à mieux faire connaître les Chambres spécialisées auprès du grand public au moyen des médias traditionnels et des réseaux sociaux et à faire comprendre les étapes de la mise en état et de la procédure de jugement dans le cadre des Chambres.

Comme suite aux travaux du Bureau du procureur spécialisé, le Bureau de la défense a traité trois demandes d'aide juridictionnelle pour lesquelles il a désigné des conseils, et nommé 12 conseils et trois coconseils. La liste des conseils compte actuellement 174 personnes pouvant être appelées aux Chambres spécialisées, dont 88 compétentes en matière de représentation des victimes. Les candidatures peuvent encore être déposées.

Au cours de la période considérée, le Greffe a renforcé son appui administratif au Bureau du Procureur spécialisé, notamment dans les domaines de l'informatique et des services linguistiques, afin que le Procureur puisse consacrer toutes ses ressources disponibles aux enquêtes.

Pendant la période considérée, le Bureau du Procureur spécialisé a poursuivi son enquête et continué à interroger les suspects, les victimes et les témoins, ainsi qu'à recueillir et à examiner de nouveaux éléments de preuves. Pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat, il doit pouvoir compter sur une mobilisation et un soutien plus actif de la communauté internationale, des organisations internationales et des États.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 mars 2020)

Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Total*
Allemagne	1	1	2
Autriche	1	–	1
Fédération de Russie	1	1	2
Hongrie	–	2	2
Turquie	–	1	1
Ukraine	–	1	1
Total	**3**	**6**	**9**

Composition et effectifs de la composante Liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 mars 2020)

Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Total*
Pologne	–	1	1
République de Moldova	–	1	1
Roumanie	–	1	1
Tchéquie	–	2	2
Turquie	–	1	1
Ukraine	–	2	2
Total	**0**	**8**	**8**


UNMIK
FEBRUARY 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
SERBIA
MONTENEGRO
KOSOVO
ALBANIA
NORTH MACEDONIA
HQ Regional
MLT North
Kosovska Mitrovica
HQ UNMIK
HQ MLC
MLT MLT- KFOR
Priština
Skopje
Jošanička Banja
Brus
Razbojna
Lepenac
Pavlica
Blace
Trbunje
Mercez
Prokuplje
Rudnica
Novi Pazar
Dren
Kuršumlija
Sočanica
Zirče
Tutin
Banjska
Lebane
Trpezi
Lece
Rožaj
Batlava
Rakoš
Lužane
Vučitrn
Tulare
Istok
Srbica
Ravna Banja
Vitomirica
Obilić
Peć
Zlokućane
Ogošte
Kosovo Polje
Streoc
Janjevo
Vlaški Drenovac
Odanovce
Deçani
Lipljan
Gnjilane
Ratkovac
Orahovac
Štimlje
Đakovica
Žegra
Biljača
Tropojë
Zrze
Suva Reka
Uroševac
Požaranje
Velika Kruša
Damjane
Pirane
Preševo
Kaçanik
Štrpce
Prizren
Beli Drim
Tabanovce
Slupčane
Žur
Kumanovo
Kukës
Tearce
Dragaš
Selce
Tetovo
Kamenjane
Restelica
Dračevo
Zelenikovo
Vardar
Morava
Vrapčište
Brodec
Gostivar
21°E
43°N
42°N
National capital
Administrative capital
Town, village
Major airport
International boundary
Operational boundary
Highway
Main road
Secondary road
Railway
0 10 20 km
0 5 10 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4133 Rev. 82
Feb 2020